



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 13 Février 2014**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 28**

**Nombre de votants : 28**

**Numéro  
2014/FEV/07**

**Point de l'ordre du jour  
08**

**OBJET  
CRÉATION DE POSTE  
DIRECTION DE  
L'URBANISME, ÉTUDES ET  
ENVIRONNEMENT**

**RAPPORTEUR  
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 20/02/2014  
L'affichage en mairie le : 20/02/2014  
La notification le :*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 13 Février 2014 le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme C. GEORGELIN, M. A. CLEMENT, Mme M-P. DOSTE, M. A. DEBOUTÉ, Mme J. BOUÉ, M. J. DERAMOND, Mme P. MATON, Mme V. LETARD, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-A. SCANO, M. A. ACHINE, Mme J. COSTES, Mme L. MAHEC, M. Ch. ROUSSILLON, M. S. ROSTAN, Mme C. MORIN, M. D. RIVALS, Mme Ch. ARRIGHI-RIBES, M. H. AREVALO, M. J. COHEN, M. D. GILBON, Mme A-M. FERTÉ et M. J-P. LEVY.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme A. CARLIER-BOATO a donné procuration à M. Ch. LUBAC  
Mme C-M. CHIOCCA a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI-RIBES

**Membres absents :**

M. A. DESSENS, Mme Fr. LABRUX, Mme CL. RAMEIL, M. C. LE MAP et Mme A. ALIBERT

**Exposé des motifs**

Monsieur LE MAIRE informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite à concours d'un agent à la Direction de l'Urbanisme, Études et Environnement, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose au conseil municipal de CRÉER :

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

### **Décision**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/02/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC